

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 30 juin 2023

N° P232329 - DEC/2

et annexe de 5 pages

Matériau présenté par : NOBILIS
38 rue Bonaparte
75006 PARIS

Marque commerciale : 11044 Enzo

Description sommaire :

Composition globale : Tissu ignifugé dans la masse, constitué de 70% de polyester FR recyclé et 30% de polyester FR.

Utilisation : Rideau

Masse : 73 g/m²

Epaisseur : (0,310 ± 0,031) mm (déterminée par le LNE)

Coloris : Divers

Rapport d'essais : N° P232329 - DEC/2 du 30 juin 2023

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai au brûleur électrique selon NF P 92-503 (décembre 1995), Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme selon NF P 92-504 (décembre 1995), Essai applicable aux matériaux thermofusibles selon NF P 92-505 (décembre 1995)

Classement :

M1

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION NON COUVERTE PAR L'ART. AM18 §2 DE LA REGLEMENTATION ERP

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P232329 - DEC/2 annexé. Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 6 pages**.

Trappes, le 30 juin 2023



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**



Thibaut CORNILLON

522 R 0900-05 Rév.G